



Rapport d'Orientations Budgétaires

**ÉTAMPES, VILLE RELAIS
DE LA FLAMME OLYMPIQUE**
22 juillet 2024

Étampes 2024



2024 UN NOUVEL ÉLAN

Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du CGCT dispose que :

« Le budget de la commune est en équilibre réel lorsque :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon **sincère**,
- lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement couvre le remboursement en capital des annuités d'emprunt ».

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt.

Le Débat des Orientations Budgétaires est une étape préalable obligatoire à l'examen du Budget Primitif.

Il constitue par excellence **un document de transparence et de vérité**.

Il se veut aussi **un outil de prospective pour l'avenir**.



Le contexte macroéconomique

L'ÉCONOMIE MONDIALE traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement.

Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente. En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO₂) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières).



L'ÉCONOMIE FRANÇAISE devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

Les entreprises maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT : LE COMPTE N'Y EST PAS !!



Comme le Comité directeur de l'AMF, la commune d'Étampes alerte l'État sur le projet de loi de finances pour 2024. Face à des contraintes budgétaires sévères et une inflation croissante, **les communes attendent de l'État qu'il s'engage à garantir leur marge de manœuvre financière** ainsi que le financement des moyens nécessaires pour assurer des services publics de qualité.

Or, en matière de fonctionnement, le compte n'y est pas malgré l'augmentation de certaines dotations. Les dotations de l'État à destination des collectivités vont continuer à baisser en euros constants, en raison de l'absence d'indexation de la DGF sur l'inflation. La hausse de 1,2 % de la DGF du bloc communal annoncée, soit 220 M€, ne peut ainsi compenser une inflation qui atteint 3,9 % en 2023.

Le département quant à lui est contraint de faire une année blanche sur toutes les aides accordées aux communes. Cela concerne les aides accordées par exemple aux manifestations ou le fonctionnement de certains services (médiathèques, services jeunesse, prévention routière...). Il a aussi été contraint de reporter certains investissements.



Un Héritage Économique Délétaire

DES DÉPENSES COLOSSALES LÉGUÉES PAR LA PRÉCÉDENTE MAJORITÉ

La municipalité a dû faire face aux erreurs perpétrées par la précédente majorité, comprenant des emprunts et des dépenses inévitables. Ces problèmes résultent des décisions prises sans anticipation ni évaluation des impacts, créant ainsi des obligations financières que la Ville doit rembourser et supporter. Malgré des défis, nous avons réussi à respecter notre engagement.

Durant le mandat de 2018 à 2020, le Maire au pouvoir, cède précipitamment le terrain des services techniques municipaux à un promoteur immobilier sans anticiper et évaluer les impacts, négligeant aussi la relocalisation des services. Suite à son élection en 2020, la nouvelle Majorité municipale se trouve confrontée à un projet immobilier trop avancé, obligeant une reprise totale du dossier. L'urgence est de reloger rapidement les agents des services techniques.



Grâce à la persuasion et à la ténacité des nouveaux élus, le projet est reporté d'un an. Pendant ce temps, l'ancien bâtiment du SIREDOM est acquis, rénové, et devient le nouveau Centre Technique Municipal.

AU TOTAL, LE COÛT D'ACHAT ET D'INSTALLATION DU NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL S'ÉLÈVE À PLUS DE 2 MILLIONS D'EUROS.

Par ailleurs, face à une augmentation de la population du quartier Saint-Martin non anticipée, la Municipalité doit lancer le projet d'extension de l'école élémentaire André-Buvat, prévue pour accueillir trois nouvelles classes à la rentrée 2025.

Le coût de cette extension va s'élever à plus de 1 700 000 €.

Si, à cela, nous ajoutons le remboursement des emprunts de la MSP et les travaux à prévoir rue Reverseleux, le coût total s'élèvera à **près de 9 M€.**



Éléments moteurs de l'action municipale depuis juillet 2020

Dans un contexte marqué par une inflation soutenue et des incohérences de l'ancienne mandature, l'équipe municipale a orienté, pour l'année 2024, ses priorités pour œuvrer dans l'intérêt général :

- **MAINTENIR LA STABILITÉ FISCALE AFIN DE PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES ÉTAMPOIS, DÉJÀ ÉPROUVÉ PAR L'INFLATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES, DE L'ESSENCE, DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ.**
- **RÉDUIRE LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**
- **RECHERCHER DES SUBVENTIONS**
- **MAINTENIR LE RYTHME D'INVESTISSEMENT**

L'ensemble de ces orientations est rendu possible grâce à la crédibilité et à la rigueur budgétaire, soulignant l'engagement continu de la municipalité pour une gestion responsable des ressources publiques.



La solvabilité de la Commune

UN RÉSULTAT DE CLÔTURE 2023 POSITIF DE 652 379,77 €

**En dépit des rumeurs infondées concernant
la gestion financière de la Ville,
ce résultat témoigne de notre capacité à surmonter les défis
et de notre engagement envers la transparence
et la responsabilité financière.**

Les chiffres ci-dessous sont provisoires, puisque en attente du compte de gestion auprès du Trésor Public. Il sera présenté et soumis au vote au Conseil municipal du mois d'avril.

L'EXERCICE 2023 PRÉSENTE UN EXCÉDENT S'ÉLEVANT À

+ 652 379,77 €

ET SE DÉCOMPOSE COMME SUIT :

Section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2022		1 549 747,95 €	1 549 747,95 €
Exécution 2023	14 316 815,62 €	13 806 277,86 €	- 510 537,76 €
TOTAL	14 316 815,62 €	15 356 025,81 €	+ 1 039 210,19 €
Restes à réaliser	3 339 932,36 €	2 224 566,91 €	- 1 115 365,45 €
TOTAL avec Reports	17 656 747,98 €	17 580 592,72 €	- 76 155,26 €

• **LE RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT** fait apparaître un excédent d'un montant de + 1 039 210,19 €.

Après prise en compte des restes à réaliser, celui-ci passe en terrain négatif et s'élève à - 76 155,26 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, doit donc être comblé par le résultat de la section de fonctionnement.

• **LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT** pour l'exercice 2023 est excédentaire de + 728 535,03 €.

Celui-ci est diminué du besoin de financement de la section d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement doit donc être reporté en 2024 à hauteur de + 652 379,77 €.

Section de fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2022		96 424,09 €	96 424,09 €
Exécution 2023	40 402 376,37 €	41 034 487,31 €	632 110,94 €
TOTAL	40 402 376,37 €	41 130 911,40 €	+ 728 535,03 €
Besoin de financement			- 76 155,26 €
TOTAL			+ 652 379,77 €

Une année 2024 qui renoue avec une situation comptable et financière saine

POUR 2024, LA VILLE VOUS PRÉSENTE DES INDICATEURS FINANCIERS MARQUÉS D'UNE BONNE GESTION COMPTABLE.

	Indicateurs financiers					
	Pour une bonne gestion	Pour la Ville en 2020	Pour la Ville en 2021	Pour la Ville en 2022	Pour la Ville en 2023	Pour la Ville en 2024
Épargne brute <i>(Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement - Recettes des cessions)</i>	Entre 8 % et 15 % des recettes réelles de fonctionnement	5,53%	3,25%	6,45%	3,63%	9,73%
Épargne nette <i>(Épargne brute - Remboursement annuel du capital)</i>	Nulle voire positive	- 1 394 519,62 €	- 4 565 969,49 €	- 1 187 665,51 €	- 2 103 394,28 €	280 034,44 €
Stock de dette au 31/12/N		48 132 590,53 €	45 561 575,12 €	48 928 001,78 €	45 900 932,62 €	44 641 822,62 €
Capacité de désendettement <i>(Encours de dette / Épargne brute)</i>	Inférieur à 10 ans = Très bon Entre 10 et 12 ans = Correcte > 12 ans = Dégradée	24,13	32,95	20,52	30,79	11,69

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT : 11,69 ANS

- Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

UNE ÉPARGNE NETTE POSITIVE DE PLUS DE 280 000 €

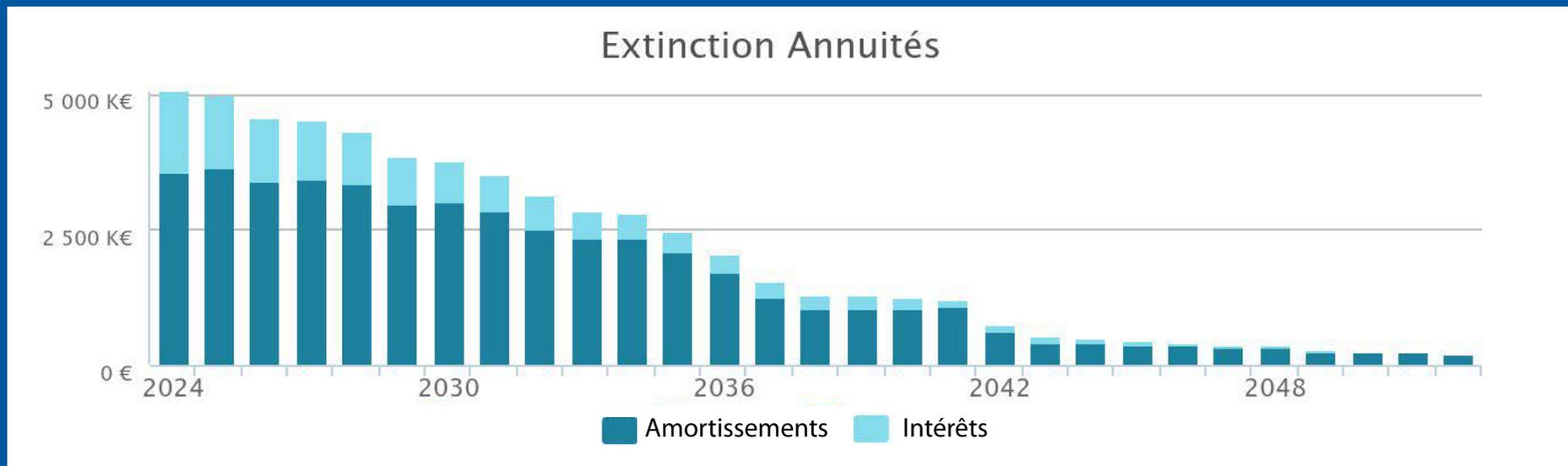
Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement diminuée du remboursement du capital de la dette de l'exercice.
Elle sert à auto financer des investissements.

**SITUATION CONFIRMANT NOTRE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE
ET NOTRE VISION AXÉE SUR LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE**

L'endettement de la Commune

En 2024, Étampes connaîtra, une nouvelle fois, une diminution de son endettement, reflétant notre détermination continue en faveur d'une gestion avisée et d'une réduction durable de la dette de la Ville en dépit des aléas auxquels elle a dû faire face.

- Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette est de 45 900 932 €.
- La dette de la collectivité a **diminué de plus de 5 M€** depuis le début du mandat.



L'équipe municipale réaffirme ainsi son engagement à réduire le stock de dette de la collectivité.

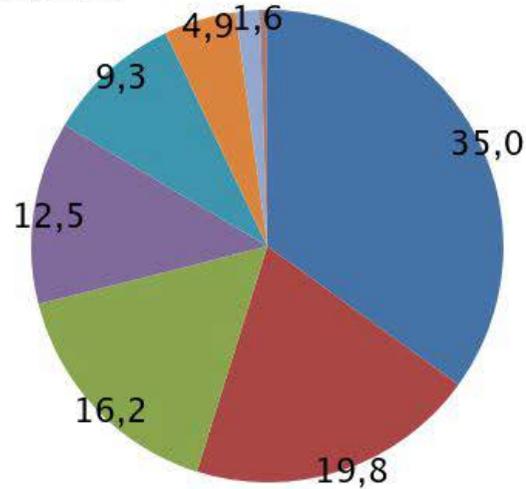
Les Garanties d'emprunt

La Ville est, et reste un soutien majeur dans la construction ou la réhabilitation de logements du parc social actuel.

En effet, la Ville se porte garant des prêts contractés par les bailleurs sociaux lors de leurs opérations.

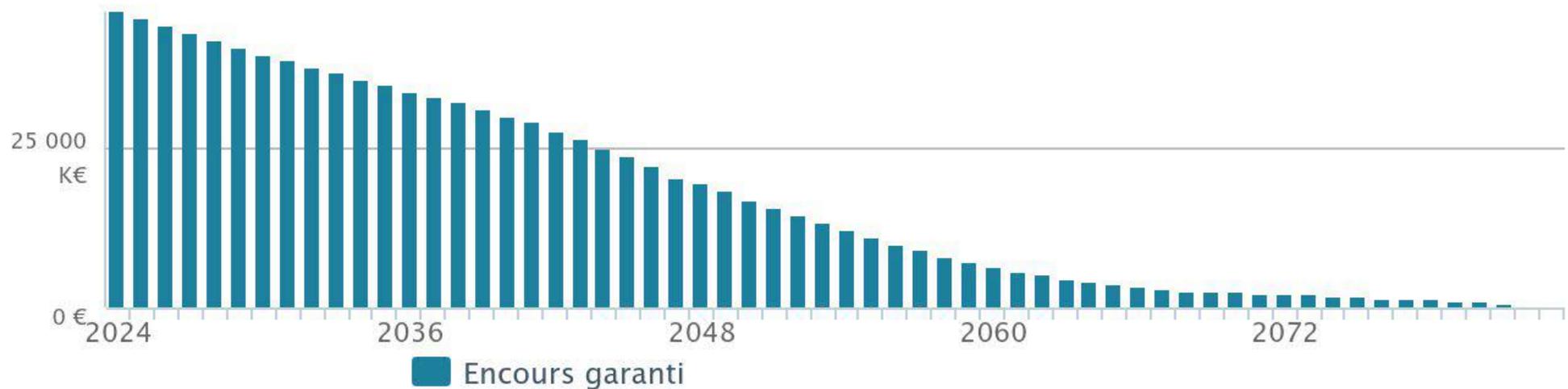
Bénéficiaire	Montant total de l'emprunt	Encours total au 31/12/2023	Encours total au 31/12/2024
ADOMA	4 624 416,00	4 321 874,78	4 314 023,63
BATIGERE IDF	6 128 846,12	5 802 699,98	5 750 517,79
EMMAUS HABITAT	17 269 960,33	16 230 722,87	16 120 865,57
IMMOBILIERE 3F	3 236 788,38	2 289 863,54	2 134 090,92
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	10 492 477,23	7 573 213,02	7 178 797,56
PLURIAL NOVILIA	295 209,78	247 470,69	244 720,73
SEQENS	5 706 867,15	750 459,26	503 053,79
VILOGIA	11 057 803,53	9 195 585,35	9 033 503,32
TOTAL	58 812 368,52	46 411 889,49	45 279 573,31

Bénéficiaires (En %)



- EMMAUS HABITAT
- VILOGIA
- LES RÉSIDENCES YVELINES
- BATIGERE IDF
- ADOMA
- IMMOBILIÈRE 3F
- SEQENS
- PLURIAL NOVILIA

Extinction Encours



LE BUDGET 2024 S'ÉQUILIBRERA À + 48 936 709 €

Fonctionnement : 39 336 709 €

Investissement : 9 600 000 €



**PAR RAPPORT
AU BP 2023**

**MOITIÉ MOINS
QUE L'INFLATION
(3,9 %)**

**- 2,5 %
VIS-À-VIS DU PRÉ-COMPTÉ
ADMINISTRATIF 2023**

La recherche d'économies sera confortée dans chaque service avec le souci permanent de l'optimisation de chaque dépense, tout en veillant à maintenir voire augmenter la qualité de notre service public.

Détail en annexe.

Les dépenses de fonctionnement

Pour rappel, la Ville avait fait le choix, en 2023, de ne pas augmenter ni les taux de taxe foncière ni les tarifs des activités afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des Etampoises.

LES DÉPENSES DES FLUIDES

Après une année 2023 où les dépenses énergétiques ont fortement augmenté, l'année 2024 s'annonce plus sereine, grâce à la signature du dernier marché de fourniture d'électricité couplé aux investissements sur l'éclairage public avec le passage en LED.



	2020	2023	Evolution
Consommation pour l'éclairage public	3 108 054 kwh	1 830 516 kwh	-41,10 %

La maîtrise de la masse salariale

REVALORISATION RÉGLEMENTAIRE : IMPACT FINANCIER

- Impact financier sur l'exercice 2023

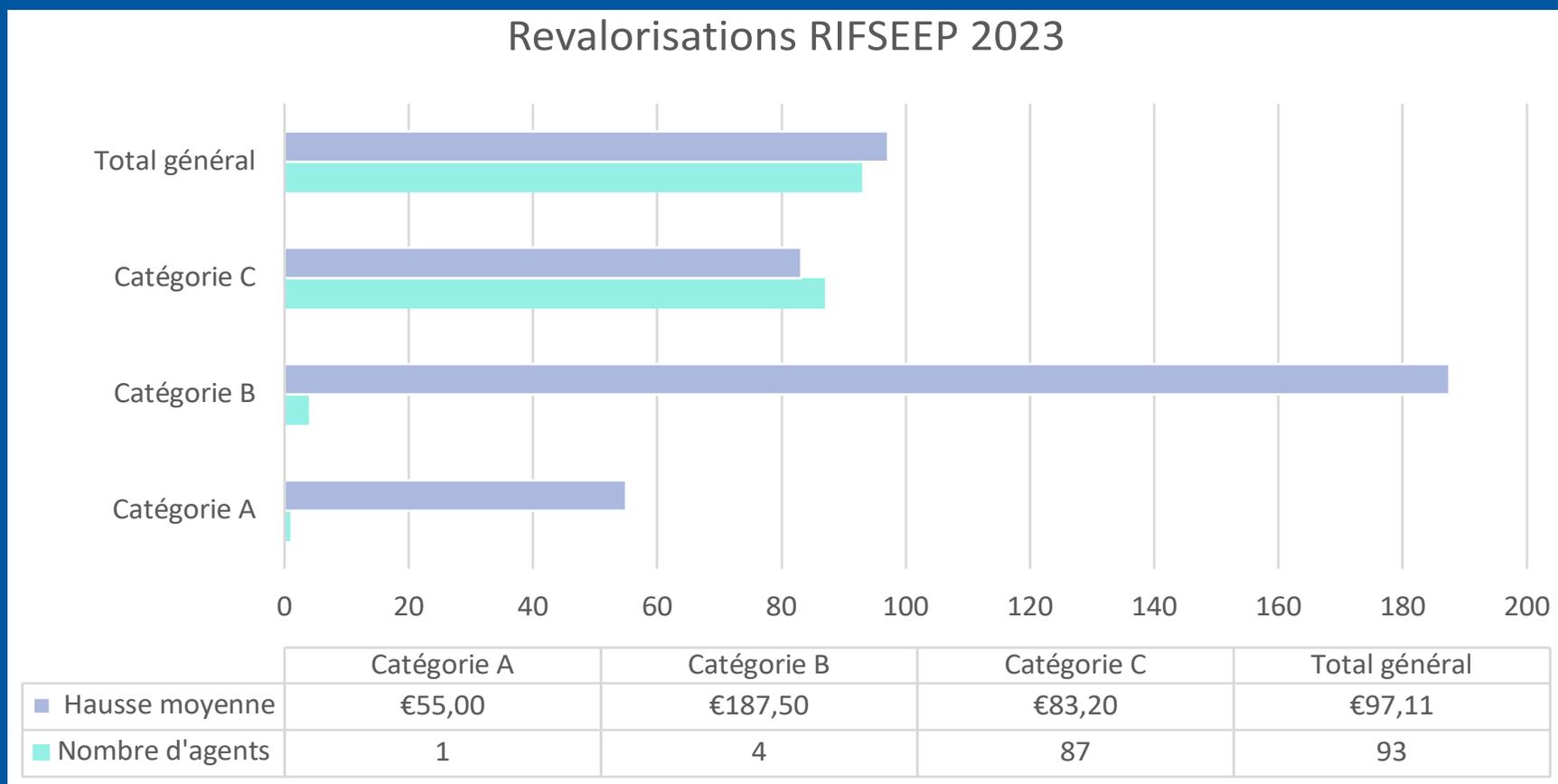
Date d'applicabilité	Estimation impact financier 2023 Titulaires	Estimation impact financier 2023 Contractuels	Textes réglementaires	Observations
Janvier 2023	10 110,48 €	7 564,08 €	Décret n° 2022-1608	Augmentation du SMIC 1,81%
Mai 2023	80 230,08 €	57 393,96 €	Décret n° 2023-312	Relèvement du minimum de traitement
Juillet 2023	68 059,14 €	1 369,25 €	Décret n° 2023-519	Refonte des bas de grilles indiciaires
Juillet 2023	101 242,84 €	24 937,11 €	Décret n° 2023-519	Hausse de la valeur du point +1,5%
Décembre 2023	11 866,78 €	1 181,84 €		GIPA
Total annuel	363 955,56 €			

- Prévisions financières 2024

Date d'applicabilité	Estimation impact financier 2024 Titulaires	Estimation impact financier 2024 Contractuels	Textes réglementaires	Observations
janv-24	148 023,18 €	42 997,55 €	Décret n° 2023-519	+5 points d'indice
juil-23	157 317,69 €	2 738,49 €	Décret n° 2023-519	Refonte des bas de grilles indiciaires
juil-23	200 307,65 €	49 038,40 €	Décret n° 2023-519	Hausse de la valeur du point +1,5%
Total annuel	600 422,96 €			

Détail
en annexe

LES REVALORISATIONS DU RÉGIME INDEMNITAIRE



- 93 revalorisations de régimes indemnitaires, pour un montant mensuel brut moyen de 97,11€ ont été opérées sur l'exercice 2023.

Nous pouvons constater que la catégorie C a le plus largement bénéficié de cette mesure avec 87 agents revalorisés, représentant 19% de l'effectif permanent.

Le travail de revalorisation va se poursuivre en 2024.

L'année 2023 a été marquée par le développement de l'offre de formation aux agents communaux.

276 AGENTS SOIT 865 JOURS AU TOTAL ET 22 THÉMATIQUES DE FORMATION

Au-delà de la cotisation obligatoire du CNFPT qui s'élève à 106 381 €, nous avons également contribué à former nos agents au sein de différents organismes pour un montant de 42 928,50 €.

Pour 2024, il est envisagé de poursuivre les offres de formations : prévention du harcèlement, laïcité, conduite de projets, gestes et postures,...



Les recettes de fonctionnement

LA FISCALITÉ LOCALE

La Ville est consciente des difficultés économiques rencontrées par la population et souhaite **mettre tout en œuvre pour ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale** des Étampois.

A noter qu'un certain nombre de collectivités étaient dans l'obligation d'augmenter leur taux, voire même de conjuguer avec une augmentation des tarifs d'accès au service public.

Cependant, il faut noter que les bases fiscales, fixées par l'État et indexées sur l'inflation, vont tout de même augmenter. Cette hausse est, comme évoqué précédemment, pour 2024 de + 3,9 %.

**AUCUNE
AUGMENTATION
DES TAUX
COMMUNAUX
SUR LA FISCALITÉ
LOCALE**



Le filet de sécurité

**POUR LA VILLE,
LE FILET DE SÉCURITÉ REPRÉSENTE
UNE AIDE D'ENVIRON
725 000 €**

**Dispositif de l'État
pour compenser la hausse du coût de l'énergie.**

LES GRANDS PROJETS 2024

Le rôle de l'action publique est d'organiser la vie collective sur le territoire en assurant la sécurité individuelle et collective, en garantissant les droits de chaque habitant, en promouvant des rapports de solidarité, en favorisant le lien social et le vivre ensemble, en anticipant et en préparant les conditions de satisfaction des besoins des générations futures.

**Donner du sens à l'action publique,
c'est agir pour**

La Qualité de vie

La Sécurité

Les Services publics



2024 UN NOUVEL ÉLAN

La Qualité de vie

Embellir le cadre de vie des Étampois, c'est améliorer leurs conditions de vie, et c'est une priorité de la majorité municipale.

La commune d'Étampes tient à préserver la qualité de vie des Étampois et reste fermement déterminée à améliorer le bien-être quotidien de ses habitants en mettant en œuvre le renouvellement urbain des quartiers prioritaires politique de la Ville.



LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN LE PLATEAU DE GUINETTE

Si le protocole de préfiguration NPNRU pour le plateau de Guinette a été signé en 2016, il a fallu attendre l'action de l'actuelle municipalité pour le décliner de manière opérationnelle : notamment par la signature d'une concession d'aménagement en 2022 avec la SORGEM. À ce titre 1 million d'euros est prévu au budget 2024.

- > Le montant global des travaux sur les bâtiments et les appartements est estimé à 11 887 165 € sans aucune conséquence sur le montant des loyers grâce à la détermination et l'engagement de la majorité.
- > Les travaux de réhabilitation de 269 logements vont démarrer en 2024 sur une période estimée à 24 mois.
- > L'accompagnement des habitants dans leur parcours résidentiel va se poursuivre avec la démolition de 149 logements. Ils seront remplacés par une nouvelle offre de logements diversifiés, intégrée à la nouvelle résidence de Guinette.



LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN LA CROIX-DE-VERNAILLES

Le quartier de la Croix-de-Vernailles va faire également l'objet d'un projet important de renouvellement urbain.

La Ville, en construisant l'Espace social Rosa-Parks, a déjà permis aux habitants de bénéficier d'un lieu de rencontres, d'échanges et de services.

C'est pourquoi le Maire d'Étampes a initié, en lien avec le bailleur I3F, des opérations de plus grande envergure.

Une première phase va prochainement avoir lieu avec **la requalification de 56 logements** pour un montant global de 3 656 000 €.

Il est important de noter que ces initiatives n'auront **aucune incidence sur le montant des loyers**, ce qui a été rendu possible grâce à la détermination de la majorité.

Une deuxième phase est à l'étude.

La majorité municipale sera extrêmement attentive à cette évolution réalisée sur fonds propres par le bailleur et qui bénéficiera des financements d'État afin de parvenir à recréer un quartier dynamique et un cadre de vie agréable pour les habitants.



ACTION CŒUR DE VILLE

LANCEMENT DE LA PHASE 2 : COMPLÉTER, ÉLARGIR ET ACCÉLÉRER LE DISPOSITIF.

Cette nouvelle étape a été officialisée le 19 décembre, à l'Hôtel de Ville par M. le Maire d'Étampes, le Président de l'Agglomération et les différents partenaires financeurs (État, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, Banque des Territoires), ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne.



Son champ d'action est considérablement renforcé grâce à la déclinaison de 19 nouvelles fiches actions jusqu'en 2026, couvrant des domaines extrêmement variés tels que le logement, le commerce, le développement économique, le tourisme, le patrimoine historique, la mobilité et l'écologie.

Cette démarche ambitieuse reflète l'engagement de la commune à revitaliser son cœur de Ville.

Ce dispositif permet également d'agir sur les entrées de villes, portes d'accès à notre territoire.

VALORISATION DU DOMAINE PUBLIC

Elle demeure une priorité constante pour la municipalité, avec des efforts continus engagés par les services techniques pour **l'entretien de la voirie et des espaces publics**. Une enveloppe budgétaire de 500 000 € est allouée à ces travaux.

Par ailleurs, 82 000 € sont destinés aux **fleurissements et embellissements** de notre espace commun.

Cependant, **les dépôts sauvages** représentent un surcoût financier annuel de 200 000 € pour la commune.



ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

En répondant aux impératifs environnementaux et aux enjeux de sobriété énergétique, à travers un programme ambitieux d'actions et d'aménagements des équipements publics, la Ville s'inscrit parfaitement dans la dynamique verte. Elle rénove l'éclairage public de la commune notamment en remplaçant les anciennes installations par des systèmes d'éclairage à haute efficacité énergétique.

Ces nouvelles technologies permettent non seulement de réduire la facture énergétique de la Ville, mais également de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer ainsi à la lutte contre le changement climatique.



1 724 points lumineux rénovés soit 43% du patrimoine

2 100 000 €

D'INVESTISSEMENT
DEPUIS 2020

900 000 €

D'INVESTISSEMENT EN 2024
1 015 POINTS LUMINEUX SUPPLÉMENTAIRES

2024 UN NOUVEL ÉLAN

La même démarche est entreprise pour l'éclairage de **nos équipements sportifs**.



Sont concernés cette année les stades Jean-Laloyeau, Claude-Minier et le terrain de rugby du stade du Pont-de-Pierre pour un total de 195 484,47 € TTC.

De plus, la Ville envisage d'installer **des panneaux photovoltaïques** sur plusieurs de ses bâtiments, participant ainsi activement à la transition écologique indispensable tout en réduisant les dépenses énergétiques.



Une étude préalable va être menée, pour laquelle une demande de subvention auprès de la Région a été faite.

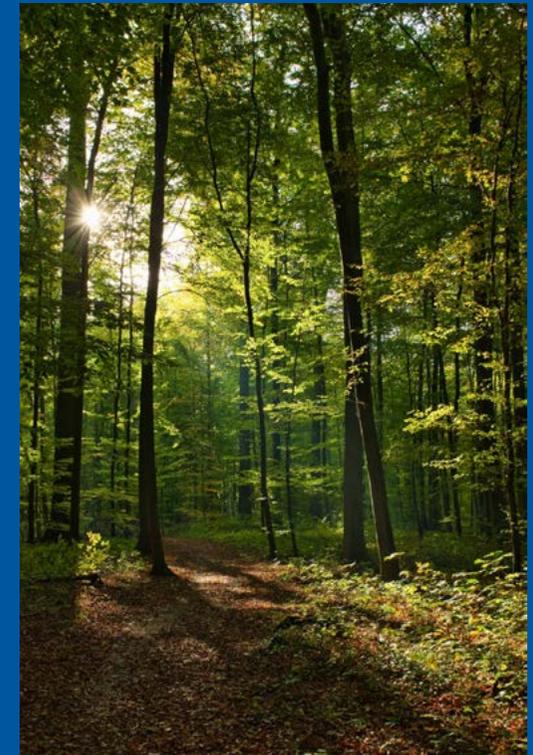




La récente adhésion au SMOYS (Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine) conduira à **l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques** ou hybrides. Grâce à cette adhésion, la Commune bénéficiera également de tarifications négociées pour le gaz et l'électricité à partir de 2025.

L'ancien site militaire de **Villesauvage** a été identifié par l'État pour accueillir **un projet photovoltaïque**. La Ville accompagnera le projet en ajustant son Plan local d'urbanisme afin d'autoriser sa réalisation.

A ce jour, **3 biens fonciers** ont fait l'objet d'une **préemption** et seront acquis par la commune au cours de l'année 2024, pour un montant d'environ 18 000 €. Il s'agit principalement de **biens naturels (bois, friches)** situés le long de la vallée de la Louette, acquis dans un souci de protection et de valorisation environnementale du site.



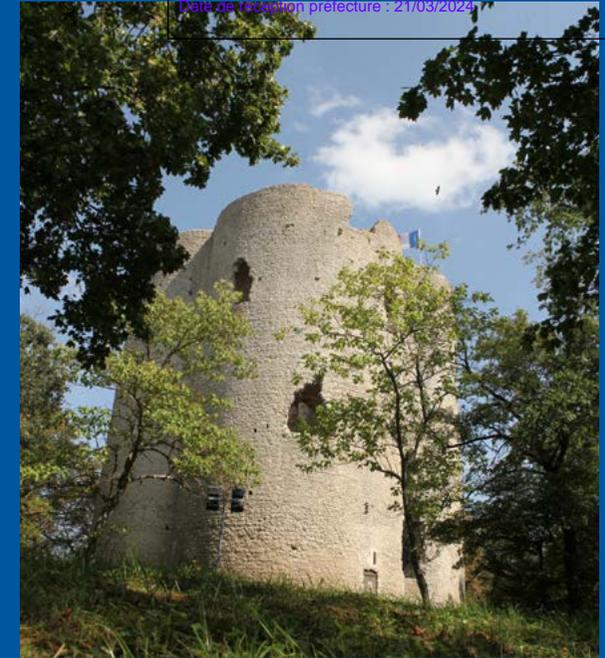
VALORISATION DU PATRIMOINE

La Tour de Guinette

La restauration de l'édifice du XII^e siècle, unique en France, est prévue en 2 phases.

La première consistera à **reconsolider la Tour quadrilobée**, notamment la lézarde côté nord-ouest par un maillage de pierres pour la rouvrir au public. Le coût estimé est de 300 000 €.

La deuxième phase, se concrétisera après une étude de valorisation de l'édifice et l'ensemble du site dans un intérêt patrimonial et touristique.



Notre Dame du Fort

Des travaux de toiture, d'assainissement et de rénovation de l'élévation

Nord-Ouest sont intégrés au budget pour un montant de 200 000 € T.T.C. De plus, une mise en sécurité de la cloche est aussi à prévoir avec le remplacement du mouton. Des dossiers de demande d'autorisation de travaux et de subventions seront déposés auprès de la DRAC.



La Sécurité est une priorité pour la Ville

> La Ville a mis une **police municipale de proximité opérationnelle et accessible**, au service des Etampois. Un développement des moyens se poursuit en 2024 par la **création de 2 nouveaux postes au sein de la police municipale**.



> Dans le cadre des orientations définies pour la mandature, la police municipale continue d'**accroître sa présence au profit d'un apaisement de l'espace public et d'une volonté d'accentuer la prévention auprès de la population**.

Au quotidien et au titre de ses missions de sécurité et de tranquillité publiques, elle travaille efficacement et en étroite collaboration avec les effectifs du commissariat de police nationale local via la mise en œuvre d'une convention de partenariat signée en décembre 2022.



> **12 caméras de vidéo protection** ont récemment été installées à la Maison des Services Publics Municipaux et au Centre Technique Municipal. Deux autres ont été placées aux abords du groupe scolaire Jean-de-la-Fontaine à la Croix-de-Vernailles.

Une priorité : la **protection informatique** face au risque de cybercriminalité sera bonifiée par l'acquisition d'un logiciel dédié.

> L'objectif poursuivi pour le **centre de supervision urbaine**

consiste non seulement à accroître le nombre de caméras mais également à moderniser l'existant pour placer l'outil vidéo au service du projet de sécurité. Ainsi, **la Commune assurera la transition de 38 caméras vers une technologie numérique et investira dans un logiciel d'intelligence artificielle.**

Par ailleurs, les agents de la Police Municipale, ont bénéficié de plusieurs temps de formation tout au long de l'année 2023. Six thématiques sont comptabilisées pour un montant total de 11 125 € et ont concerné l'ensemble de l'équipe.

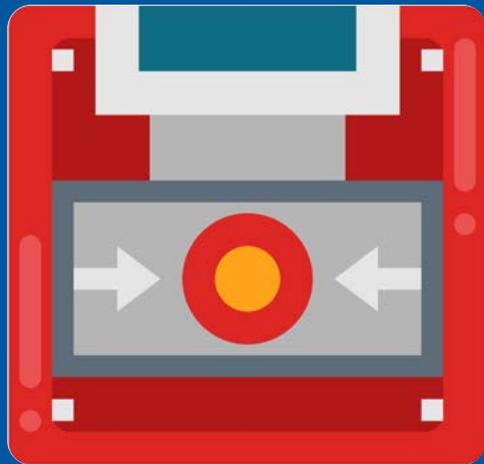


LA SÉCURITÉ S'ENTEND AUSSI PAR CELLE DES ÉQUIPEMENTS

La **sécurité incendie** bénéficie d'une inscription budgétaire.

Pour 2024, celle-ci sera de 95 000 €.

Cette somme permettra la réalisation de travaux d'entretien des systèmes de désen-fumage sur les sites suivants : Cosec André-Gautier, gymnase René-Jouanny, Centre social Jean-Carmet, école Hélène-Boucher, école du Port, Services techniques et Maison des services publics.



Les Service public

ACCESSIBILITÉ

La Municipalité poursuit son objectif de Ville inclusive par la mise en œuvre de son agenda d'accessibilité.

Pour 2024, 7 structures sont concernées : école maternelle du Port, école Simone-de-Beauvoir, complexe sportif Michel-Poirier, stade Jo-Bouillon, centre social Jean-Carmet, Maison de l'enseignement et La Poste Saint-Martin.

280 000 €

CONSACRÉS AUX TRAVAUX

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-022-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024



#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

ÉCOLES

> Après la reconstruction de l'école Louise-Michel, la Ville va procéder à **une extension de 3 classes de l'école André-Buvat.**

Ce projet marque notre engagement constant envers l'éducation des jeunes étampois.



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-022-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

1 700 000 €

MONTANT PRÉVISIONNEL TTC
(Travaux et maîtrise d'œuvre)

**Début des travaux :
juillet 2024**

**Ouverture :
rentrée 2025**

> Comme chaque année, la Ville va poursuivre son **programme d'embellissement des écoles** pendant la période estivale, pour offrir aux élèves et aux enseignants un cadre d'apprentissage agréable.



Afin de **privilégier les circuits courts**, un marché de restauration scolaire a été relancé.



LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

En cette année scolaire 2023-2024 et à la demande du Maire, la Ville intensifie son action contre le harcèlement scolaire qui touche tant de jeunes à travers le pays.

Séminaires, conférences, spectacles, expositions, projections/débats, création d'affiches, saynètes... En lien avec l'Éducation nationale et de nombreux partenaires, les services communaux multiplient les actions de prévention pour sensibiliser les élèves dès l'école primaire.



Service Information Jeunesse d'Étampes, Service Vie scolaire, Maisons de quartier, Pôle de proximité, Service culturel... Tous se mobilisent afin de lutter contre ce fléau.

VIE ASSOCIATIVE ET ÉVÉNEMENTIEL

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-022-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Ce pôle assure l'organisation et la mise en œuvre des animations de la Ville et s'attache à créer des moments de convivialité en permettant d'entretenir le bien vivre ensemble.

Un des temps forts de ce service est le forum des associations qui présentent leurs activités à chaque rentrée.

De plus, et comme chaque année, la Municipalité poursuit avec conviction son engagement auprès des associations par le versement de subventions, la mise à disposition d'équipements entretenus et le renouvellement du mobilier destiné à l'événementiel.



SOLIDARITÉ

Le budget municipal concourt également via le **CCAS à l'action sociale et de solidarité** de la commune en versant **une contribution de 1,790 M€.**

Le CCAS lutte contre les inégalités, accompagne les familles en difficultés, porte assistance à nos Aînés, développe l'offre de soins...

Dans un contexte difficile avec l'inflation des denrées alimentaires, la hausse du prix de l'essence, l'augmentation d'énergie, la Ville d'Étampes entend poursuivre son action et maintenir son CCAS au cœur de la solidarité municipale.



ACCOMPAGNEMENT AUX SOINS



PANIER SOLIDAIRE

Parmi les dispositifs mis en œuvre citons :

- > **Le Service de Prévention et d'Insertion**, guichet de proximité et premier maillon de la chaîne sociale, et apportant des réponses individuelles appropriées aux problèmes rencontrés par les plus fragilisés. Par exemple, une nouvelle action "Paniers Solidaires" a été mise en place en 2023 et va être reconduite cette année.
- > **Le Service des Personnes Retraitées** travaille aux côtés de nos Aînés pour créer du lien et lutter contre l'isolement. La Résidence Clairefontaine, résidence d'autonomie, permet à nos Aînés de vivre une retraite en toute liberté. Cette année avec la réhabilitation les résidents vont connaître un meilleur confort de vie sans pour autant impacter leur loyer.
- > **Le Centre de soins infirmiers**, structure de proximité indispensable à la population, faciliter l'accès à la santé, aux soins et au retour à domicile.
- > De plus, afin d'améliorer le confort des résidents de la Résidence Clairefontaine et d'assurer une qualité de travail optimale pour les agents, **des travaux de restauration et d'isolation ont été réalisés sur 73 logements.**
- > Pour l'année 2024, **une enveloppe de 50 000 €** est allouée pour l'installation de rideaux, la rénovation de la cuisine et l'acquisition de matériels de cuisine.



INTERGÉNÉRATION



Afin que chaque génération puisse trouver sa place dans notre belle ville et que chacun puisse s'épanouir, la commune tient à favoriser le vivre ensemble et à créer du lien entre les générations.

> Au Temps des loisirs qui accueille quotidiennement les Seniors étampois pour des moments de convivialité et de partage, des jeunes de l'ITEP Brunehaut viennent tous les 15 jours participer à des activités avec leurs Aînés.

> Avec le Service Information Jeunesse d'Étampes, les Conseillers Municipaux Jeunes sont toujours heureux de retrouver les Seniors de l'EHPAD du Petit-Saint-Mars à travers des animations diverses.

> Dans chaque structure de proximité (Espaces Rosa-Parks, Camille-Claudel, Jean-Carmet, Pôle du Moulin à Peaux), des ateliers familles, intergénérationnels ou créatifs sont proposés pour consolider ces liens.



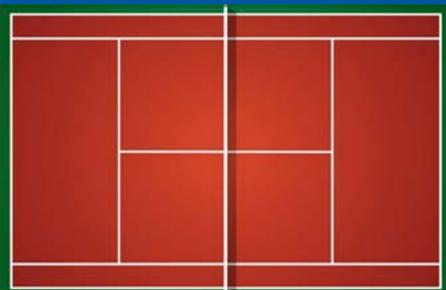
SPORTS

En cette année olympique nos équipements sportifs sont à l'honneur.

Après l'ouverture en 2023 du stade Minier, le **City-stade Saint-Michel** ouvrira ses portes fin mars 2024.



Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-022-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024



Sont également au programme d'investissement la **couverture du court de tennis n°3 en terre battue au stade du Pont-de-Pierre.**

Le montant des travaux s'élève à 411 960 € TTC. Des demandes de subventions ont été initiées.

Une étude sera inscrite afin de réaliser un diagnostic du revêtement et de l'infrastructure de la **piste d'athlétisme du stade Jean-Laloyeau.** Le montant de cette étude s'élève à 4 200 € TTC. Une demande de subvention a été faite pour cette dernière.



2024 : un nouvel élan

Une année 2024 placée sous le signe du sport.

**Le passage de la flamme Olympique le 22 juillet
fera rayonner notre Ville et le Sud Essonne.**



2024 UN NOUVEL ÉLAN

Annexe financière

ROB 2024

Présentation du budget primitif 2024 par chapitre avec comparaison par rapport au budget primitif et compte administratif provisoire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2023 *	CA 2023 *	BP 2024	Evol BP 2024/2023	Evol BP/CA 2024/2023
011 - Charges à caractère général	12 562 425,63 €	12 197 427,74 €	10 553 967,20 €	-15,99%	-13,47%
012 - Charges de personnel	19 231 286,00 €	18 839 597,36 €	19 653 300,85 €	2,19%	4,32%
014 - Atténuations de produits	595 794,00 €	558 522,00 €	595 794,00 €	0,00%	6,67%
65 - Autres charges de gestion courante	3 738 657,13 €	3 693 418,04 €	3 133 461,74 €	-16,19%	-15,16%
Total des dépenses de gestion courante	36 128 162,76 €	35 288 965,14 €	33 936 523,79 €	-6,07%	-3,83%
66 - Charges financières	1 509 211,77 €	1 508 974,02 €	1 480 400,00 €	-1,91%	-1,89%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	773,95 €	5 000,00 €	0,00%	546,04%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	1 080,85 €	1 080,85 €	5 000,00 €	0,00%	362,60%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	37 643 455,38 €	36 799 793,96 €	35 426 923,79 €	-5,89%	-3,73%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	2 290 911,21 €	100,00%	0,00%
042 - Opérations d'ordre	933 776,64 €	3 602 582,41 €	2 197 165,00 €	135,30%	-39,01%
Total des dépenses d'ordre	933 776,64 €	3 602 582,41 €	4 488 076,21 €	380,64%	24,58%
Total des dépenses de fonctionnement	38 577 232,02 €	40 402 376,37 €	39 915 000,00 €	3,47%	-1,21%

* Le budget ainsi que le compte administratif 2023 sont transposés sur la norme budgétaire et comptable M57 afin de pouvoir le comparer avec le budget 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Evol BP 2024/2023	Evol BP/CA 2024/2023
013 - Atténuations de charges	150 000,00 €	182 453,29 €	150 000,00 €	0,00%	-17,79%
70 - Produits des services	2 098 157,17 €	2 000 738,24 €	2 030 216,23 €	-3,24%	1,47%
73 - Impôts et taxes	25 902 361,00 €	25 889 336,94 €	27 070 351,00 €	4,51%	4,56%
731 - Fiscalité locales	1 650 454,00 €	1 539 039,98 €	1 299 370,00 €	-21,27%	-15,57%
74 - Dotations et participations	7 173 673,00 €	7 105 369,48 €	7 855 758,00 €	9,51%	10,56%
75 - Autres produits de gestion courante	789 850,00 €	867 040,99 €	841 043,00 €	6,48%	-3,00%
Total des recettes de gestion courante	37 764 495,17 €	37 583 978,92 €	39 246 738,23 €	3,92%	4,42%
76 - Produits financiers	16 941,23 €	16 941,23 €	- €	0,00%	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	- €	2 734 131,63 €	- €	100,00%	-100,00%
78 - Reprises de provisions	683 491,53 €	683 491,53 €	- €	100,00%	100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	38 464 927,93 €	41 018 543,31 €	39 246 738,23 €	2,03%	-4,32%
042 - Opérations d'ordre transfert entre sections	15 880,00 €	15 944,00 €	15 882,00 €	0,01%	-0,39%
043 - Opérations d'ordre intérieur de la section	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des recettes d'ordre	15 880,00 €	15 944,00 €	15 882,00 €	0,01%	-0,39%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	96 424,09 €	96 424,09 €	652 379,77 €	576,57%	576,57%
Total des recettes de fonctionnement	38 577 232,02 €	41 130 911,40 €	39 915 000,00 €	3,47%	-2,96%

* Le budget ainsi que le compte administratif 2023 sont transposés sur la norme budgétaire et comptable M57 afin de pouvoir le comparer avec le budget 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts 2023	CA2023	Restes à réaliser 2023	BP 2024	BP 2024 + RAR 2023	Evol BP 2024/2023	Evol BP/CA 2024/2023
20 - Immobilisations incorporelles	1 191 120,23 €	526 896,12 €	495 855,50 €	701 197,20 €	1 197 052,70 €	0,50%	127,19%
204 - Subventions d'équipement	51 790,00 €	37 289,35 €	14 500,65 €	- €	14 500,65 €	-72,00%	-61,11%
21 - Immobilisations corporelles	859 750,93 €	626 377,63 €	139 864,54 €	2 803 287,73 €	2 943 152,27 €	242,33%	369,87%
23 - Immobilisations en cours	10 024 176,61 €	7 317 208,05 €	2 689 711,67 €	1 540 177,40 €	4 229 889,07 €	-57,80%	-42,19%
Total des dépenses d'équipement	12 126 837,77 €	8 507 771,15 €	3 339 932,36 €	5 044 662,33 €	8 384 594,69 €	-30,86%	-1,45%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	853 589,37 €	853 589,37 €	- €	1 080 670,00 €	1 080 670,00 €	26,60%	100,00%
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	100,00%	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 907 685,49 €	4 907 119,12 €	- €	3 539 780,00 €	3 539 780,00 €	-27,87%	-27,86%
Total des dépenses financières	5 761 274,86 €	5 760 708,49 €	- €	4 620 450,00 €	4 620 450,00 €	-19,80%	-19,79%
45.. - Opérations pour comptes de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	17 888 112,63 €	14 268 479,64 €	3 339 932,36 €	9 665 112,33 €	13 005 044,69 €	-27,30%	-8,85%
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	15 880,00 €	15 944,00 €	- €	15 882,00 €	15 882,00 €	0,01%	-0,39%
041 - Opérations patrimoniales	368 056,59 €	32 391,98 €	- €	- €	- €	-100,00%	-100,00%
Total des dépenses d'ordre	383 936,59 €	48 335,98 €	- €	15 882,00 €	15 882,00 €	-95,86%	-67,14%
001 - Déficit reporté	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des dépenses d'investissement	18 272 049,22 €	14 316 815,62 €	3 339 932,36 €	9 680 994,33 €	13 020 926,69 €	-28,74%	-9,05%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts 2023	CA2023	Restes à réaliser 2023	BP 2024	BP 2024 + RAR 2023	Evol BP 2024/2023	Evol BP/CA 2024/2023
13 - Subventions d'investissement	4 127 167,84 €	2 589 086,01 €	1 946 566,91 €	715 248,12 €	2 661 815,03 €	-35,51%	272,15%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 880 591,61 €	1 880 000,00 €	- €	2 280 670,00 €	2 280 670,00 €	21,27%	0,00%
Total des recettes d'équipement	6 007 759,45 €	4 469 086,01 €	1 946 566,91 €	2 995 918,12 €	4 942 485,03 €	-17,73%	64,97%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 302 539,39 €	2 893 089,36 €	- €	1 280 000,00 €	1 280 000,00 €	-1,73%	0,00%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 808 182,20 €	2 808 182,20 €	- €	76 155,26 €	76 155,26 €	-97,29%	0,00%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	945,90 €	- €	- €	- €	0,00%	-100,00%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	5 301 987,00 €	- €	278 000,00 €	917 000,00 €	1 195 000,00 €	-77,46%	30,32%
Total des recettes financières	9 412 708,59 €	5 702 217,46 €	278 000,00 €	2 273 155,26 €	2 551 155,26 €	-72,90%	12,23%
45.. - Opérations pour comptes de tiers	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement	15 420 468,04 €	10 171 303,47 €	2 224 566,91 €	5 269 073,38 €	7 493 640,29 €	-51,40%	42,22%
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	2 290 911,21 €	2 290 911,21 €	100,00%	100,00%
040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	933 776,64 €	3 602 582,41 €	- €	2 197 165,00 €	2 197 165,00 €	135,30%	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	368 056,59 €	32 391,98 €	- €	- €	- €	-100,00%	-100,00%
Total des recettes d'ordre	1 301 833,23 €	3 634 974,39 €	- €	4 488 076,21 €	4 488 076,21 €	244,75%	0,00%
001 - Résultat de d'investissement reporté	1 549 747,95 €	1 549 747,95 €	- €	1 039 210,19 €	1 039 210,19 €	-100,00%	-100,00%
Total des recettes	18 272 049,22 €	15 356 025,81 €	2 224 566,91 €	10 796 359,78 €	13 020 926,69 €	-28,74%	20,60%

ANNEXE N° 2

Ratio comptable de la collectivité.

Information	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
1 * Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 374,77 €	1391,78	1 338,09 €	1 391,09 €	1 325,81 €
2 Produit des impositions directes / population	768,73 €	736,17	755,90 €	776,44 €	804,96 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 455,34 €	1670,76	1 431,68 €	1 550,56 €	1 468,76 €
4 Dépenses d'équipement brut / population	142,60 €	260,55	282,75 €	321,61 €	313,75 €
5 Encours de dette / population (capital restant dû)	2 039,92 €	1889,70	1 765,06 €	1 849,55 €	1 717,78 €
6 DGF / population (état DGFip)	131,14 €	127,19	126,47 €	126,02 €	127,01 €
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,15%	52,71%	55,86%	51,19%	55,48%
8 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,87%	97,28%	103,13%	98,48%	99,43%
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,80%	15,59%	19,75%	20,74%	21,36%
10 * Encours de la dette / recettes de fonctionnement.	140,17%	113,10%	123,29%	119,28%	116,95%

ANNEXE N° 3

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240314-VI-DEL-2024-022-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION		TOTAL AUTORISATIONS PROGRAMMES	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS	REPORT 2023	NOUVEAUX CREDITS EN 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CRÉDITS DE PAIEMENT FUTURS
PRIR QUARTIER GUINETTE (ANRU2)	DEPENSES TTC						
	DEPENSES TTC	10 409 081,20 €	472 189,00 €	1 096 198,36 €	1 120 914,00 €	2 217 112,36 €	7 719 779,84 €
	RESSOURCES TTC						
	SUBVENTION CDC	100 000,00 €	23 612,50 €	- €	- €	- €	76 387,50 €
	SUBVENTION ANAH	19 713,00 €	16 300,00 €	- €	- €	- €	3 413,00 €
	SUBVENTION ANRU	419 750,00 €	133 492,50 €	- €	- €	- €	286 257,50 €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	9 889 331,20 €	298 784,00 €	1 096 198,36 €	1 120 914,00 €	2 217 112,36 €	7 373 434,84 €
	TOTAL TTC	10 409 081,20 €	472 189,00 €	1 096 198,36 €	1 120 914,00 €	2 217 112,36 €	7 719 779,84 €
DEMOLITION, RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE L'ECOLE ANDRE BUVAT	DEPENSES TTC						
	DEPENSES TTC	1 444 176,00 €	15 300,00 €	2 634,00 €	815 000,00 €	817 634,00 €	611 242,00 €
	RESSOURCES TTC						- €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	1 444 176,00 €	15 300,00 €	2 634,00 €	815 000,00 €	817 634,00 €	611 242,00 €
	TOTAL TTC	1 444 176,00 €	15 300,00 €	2 634,00 €	815 000,00 €	817 634,00 €	611 242,00 €
BLERIOD R+2	DEPENSES TTC						
	DEPENSES TTC	4 738 678,02 €	4 682 460,51 €	45 503,97 €	- €	45 503,97 €	10 713,54 €
	RESSOURCES TTC						
	SUBVENTION ÉTAT (DSIL 2021)	200 000,00 €	160 000,00 €	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	- €
	SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL	300 000,00 €	300 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL	920 000,00 €	920 000,00 €	- €	- €	- €	- €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	3 318 678,02 €	3 302 460,51 €	5 503,97 €	- €	5 503,97 €	10 713,54 €
	TOTAL TTC	4 738 678,02 €	4 682 460,51 €	45 503,97 €	- €	45 503,97 €	10 713,54 €

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION		TOTAL AUTORISATIONS PROGRAMMES	RÉALISATION EXERCICES ANTÉRIEURS	REPORT 2023	NOUVEAUX CREDITS EN 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CRÉDITS DE PAIEMENT FUTURS
MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	DEPENSES TTC						
	DEPENSES TTC	6 110 869,55 €	2 163 437,13 €	- €	1 074 875,57 €	1 074 875,57 €	2 872 556,85 €
	RESSOURCES TTC						
	SUBVENTION ÉTAT (DSIL 2021)	700 000,00 €	468 948,92 €	231 051,08 €		231 051,08 €	- €
	SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL	700 000,00 €	569 065,54 €	130 934,46 €		130 934,46 €	- €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	4 710 869,55 €	1 125 422,67 €	- 361 985,54 €	1 074 875,57 €	712 890,03 €	2 872 556,85 €
	TOTAL TTC	6 110 869,55 €	2 163 437,13 €	- €	1 074 875,57 €	1 074 875,57 €	2 872 556,85 €
REAMENAGEMENT ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE REVERSELEUX	DEPENSES TTC						
	DEPENSES TTC	3 721 942,74 €	- €	- €	120 000,00 €	120 000,00 €	3 601 942,74 €
	RESSOURCES TTC						
	SUBVENTION	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	3 721 942,74 €	- €	- €	120 000,00 €	120 000,00 €	3 601 942,74 €
	TOTAL TTC	3 721 942,74 €	- €	- €	120 000,00 €	120 000,00 €	3 601 942,74 €
CITE ADMINISTRATIVE	DEPENSES TTC						
	DEPENSES TTC	1 350 000,00 €	883 288,01 €	46 580,13 €		- €	466 711,99 €
	RESSOURCES TTC						
	PLAN DE RELANCE CAESE	330 044,00 €	330 044,00 €	- €		- €	- €
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	1 019 956,00 €	553 244,01 €	46 580,13 €		- €	466 711,99 €
TOTAL TTC	1 350 000,00 €	883 288,01 €	46 580,13 €		- €	466 711,99 €	
Etude entrée Sud RN20	DEPENSES TTC						
	DEPENSES TTC	75 000,00 €	32 500,00 €	- €		- €	42 500,00 €
	RESSOURCES TTC						
	EMPRUNT/AUTOFINANCEMENT	75 000,00 €	32 500,00 €	- €	- €	- €	42 500,00 €
	TOTAL TTC	75 000,00 €		- €		- €	42 500,00 €

Ressources Humaines

Annexe au ROB 2024

Table des matières

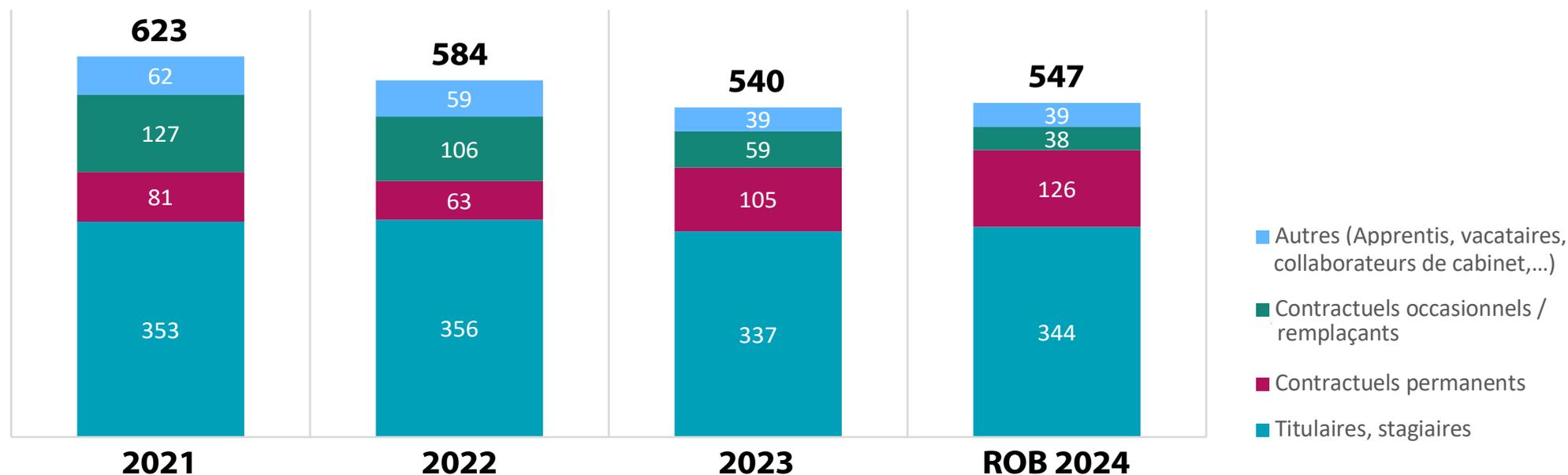
I. CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	55		
II. LES DONNÉES RELATIVES À LA STRUCTURE DES EFFECTIFS.....	56		
a. Évolution des effectifs.....	56		
b. Turn over sur emplois permanents – réalisé 2023 et prévisions 2024	57		
c. Rapport effectif (eff) / équivalents temps plein (etp) sur l'année.....	59		
d. Répartition des femmes et des hommes.....	60		
• par filière au 31/12/2023.....	60		
• évolution	61		
e. Pyramide des âges.....	62		
f. Prospective sur les futurs départs en retraite.....	63		
III. LES DONNÉES RELATIVES AUX DÉPENSES DE PERSONNEL.....	64		
a. Retour sur l'utilisation du budget « personnel » en 2023 et composition du budget prévisionnel 2024 – chapitre 012	64		
		b. Impact financier des réformes 2023 sur la rémunération des agents territoriaux	66
		• impact financier sur l'exercice 2023.....	66
		• prévisions financières 2024	67
		c. Les revalorisation de régime indemnitaire.....	68
		d. Le développement de la formation continue.....	69
		IV. LES DONNÉES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL.....	70
		a. Répartition des temps de travail par catégorie et genre.....	70
		b. Données relatives à l'absentéisme.....	71
		c. Recours aux heures supplémentaires 2022 / 2023.....	71

I. Cadre réglementaire

Conformément à la loi NOTRE du 7 août 2015, au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, et à l'article L 2312 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'Orientations Budgétaires présente, au titre du dernier exercice connu (2023), les informations relatives à la structure des effectifs de la collectivité, à ses dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail, mais aussi l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel il se rapporte (2024).

II. Les données relatives à la structure des effectifs

A. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

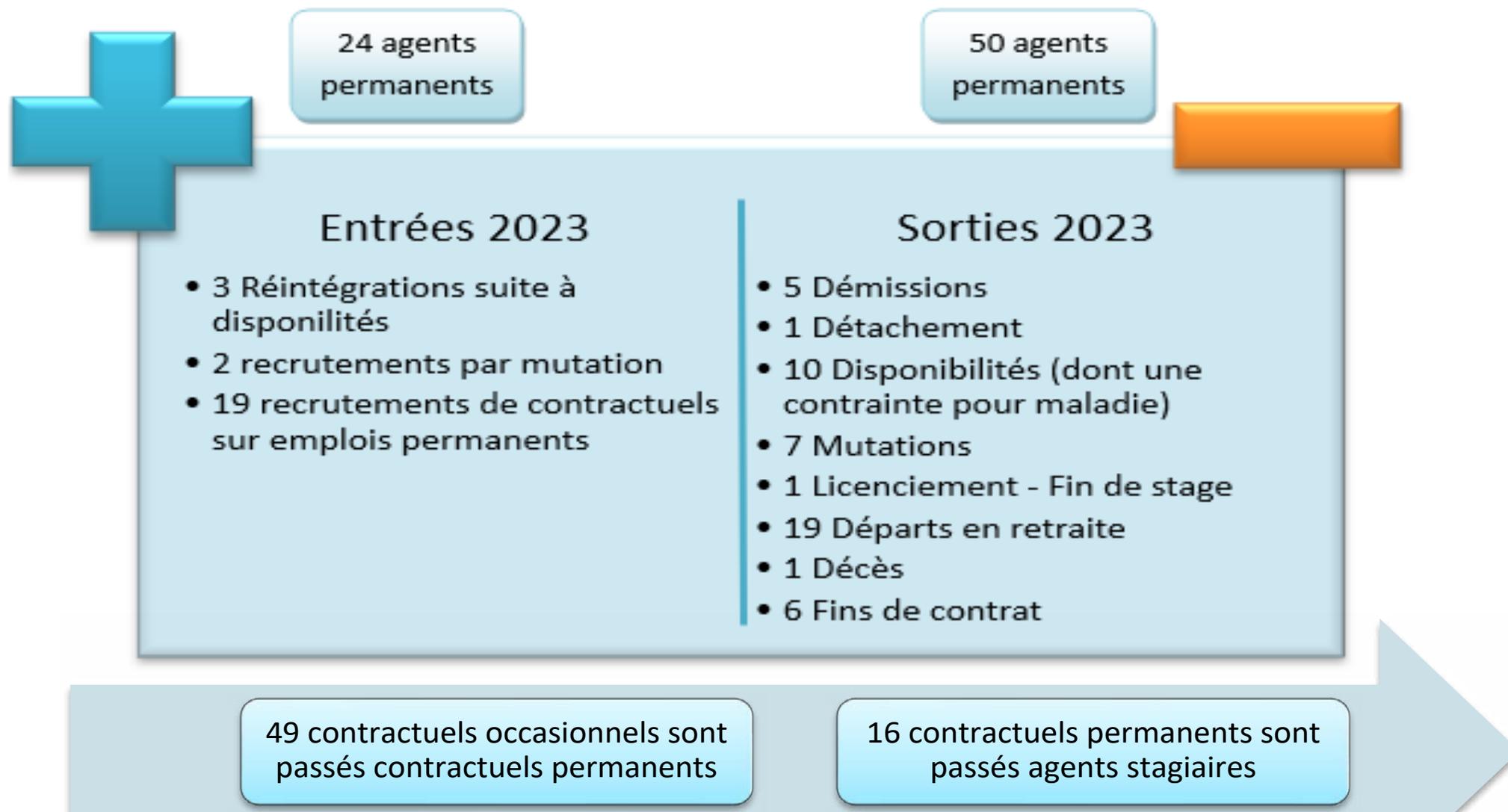


Analyse :

L'exercice 2023 a été marqué par une baisse significative de l'effectif global des agents de la Ville d'Étampes.

Cependant, il est à noter que conformément à la politique de déprécarisation des emplois communaux initiée, le nombre d'agents permanents a quant à lui augmenté passant de 419 à 472. Ce phénomène est notamment lié aux mises en stage ainsi qu'au recours à des contractuels permanents.

B. TURN OVER SUR EMPLOIS PERMANENTS – RÉALISÉ 2023 ET PRÉVISIONS 2024



23 agents
permanents

16 agents
permanents

Entrées prévisionnelles 2024

- 6 postes d'agents techniques H/F
- 2 gardiens de bâtiments publics H/F
- Adjoint(e) au Directeur CS Rosa Parks
- Responsable de l'urbanisme H/F
- 3 postes d'assistants administratifs H/F
- 2 postes de PM H/F
- 1 poste d'ASVP
- 3 postes d'ATSEM
- 2 Apprentis
- 2 postes d'agents sociaux / animations

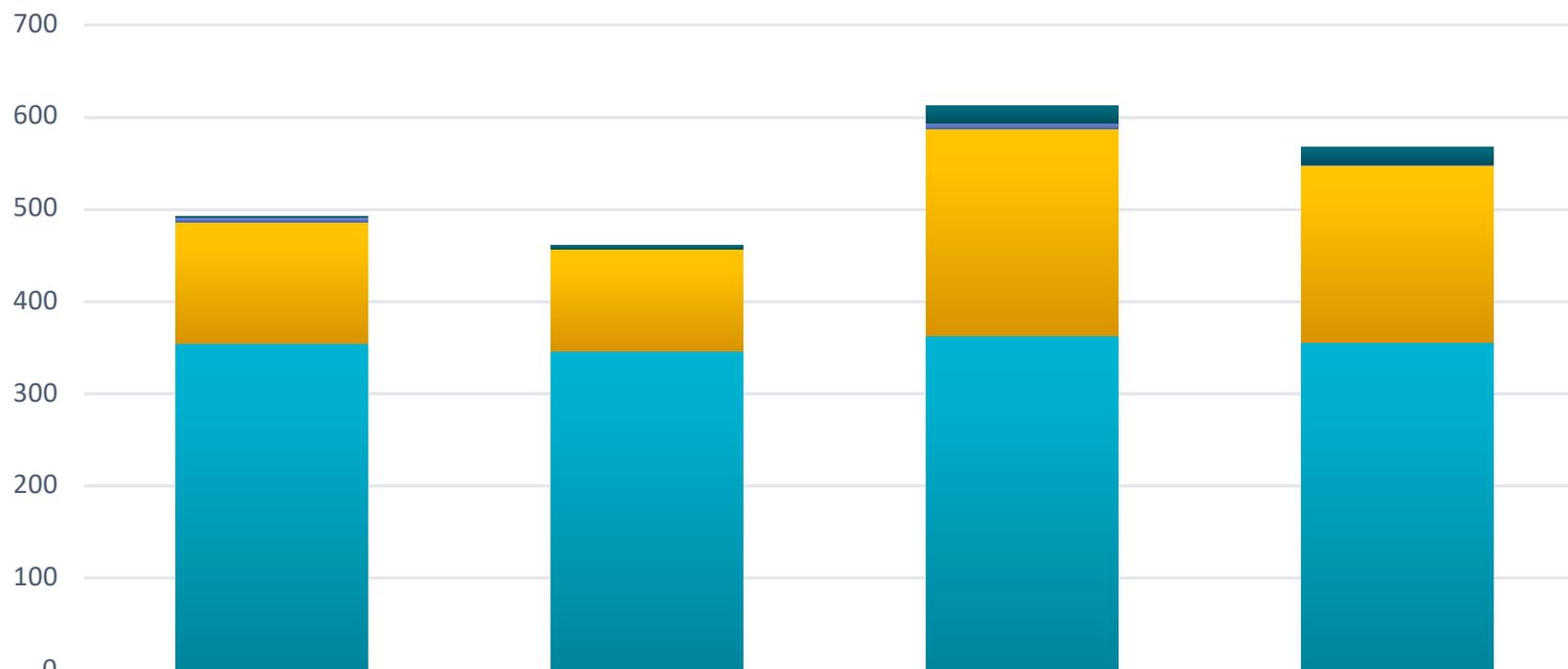
Sorties prévisionnelles 2024

- 12 départs en retraite
- Agent d'entretien
- ATSEM
- Agents de la cuisine municipale
- Agents des services techniques
- 1 Démission
- Agent administratif
- 2 Fins de contrats
- 1 Mutation

21 contractuels occasionnels sont
passés contractuels permanents

10 contractuels permanents sont
passés agents stagiaires

C. RAPPORT EFFECTIF (EFF) / ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ETP) SUR L'ANNÉE

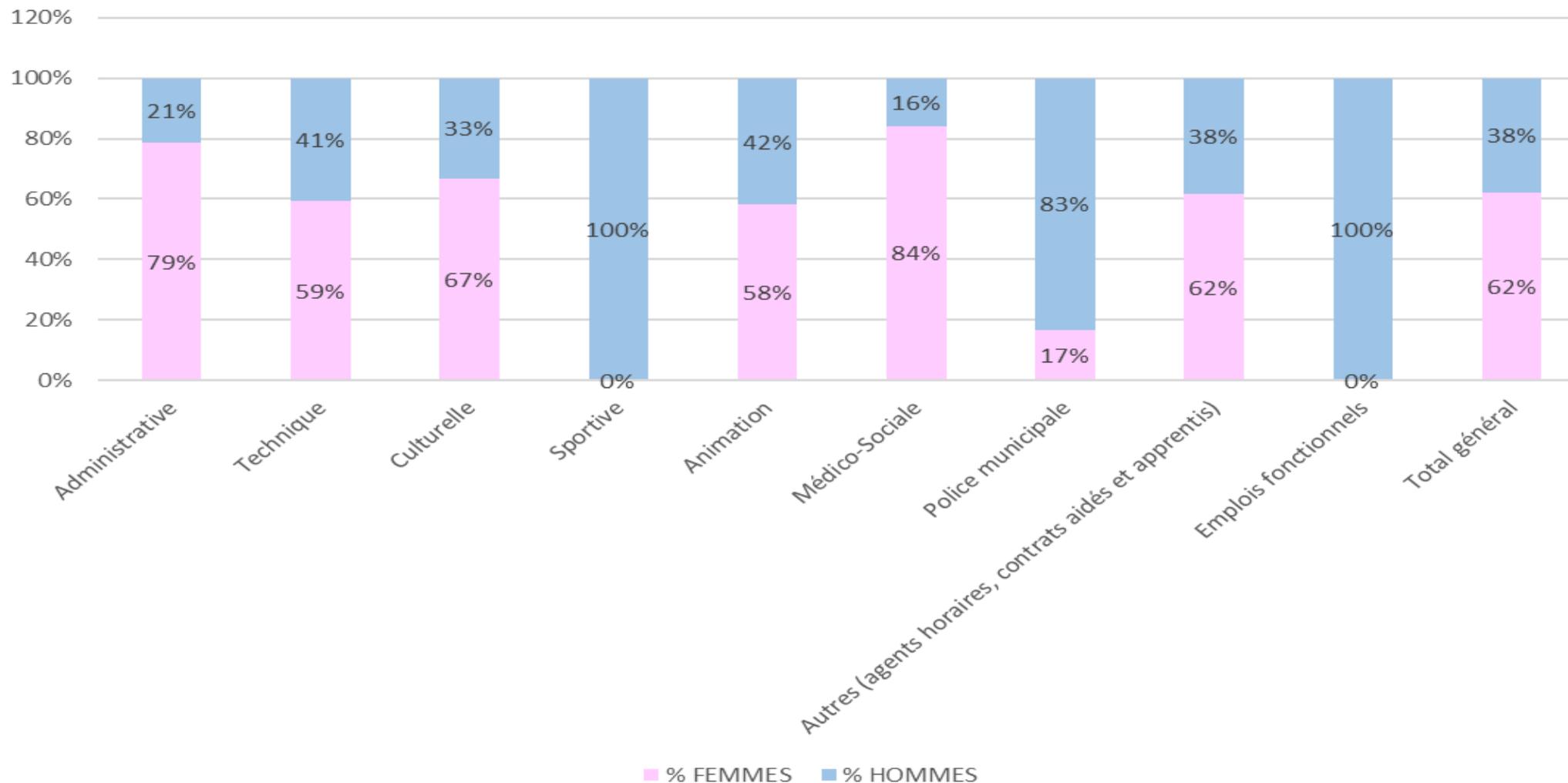


	ETP 2022	ETP 2023	EFF 2022	EFF 2023
■ Vacataires	3,05	4,77	19	20
■ Emplois aidés et apprentis	5,08	0,3	7	1
■ Contractuels	130,72	110,81	224	192
■ Titulaires	355,21	346,42	363	356

D. RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES

- Par filière au 31/12/2023

Répartition FEMMES / HOMMES par filières

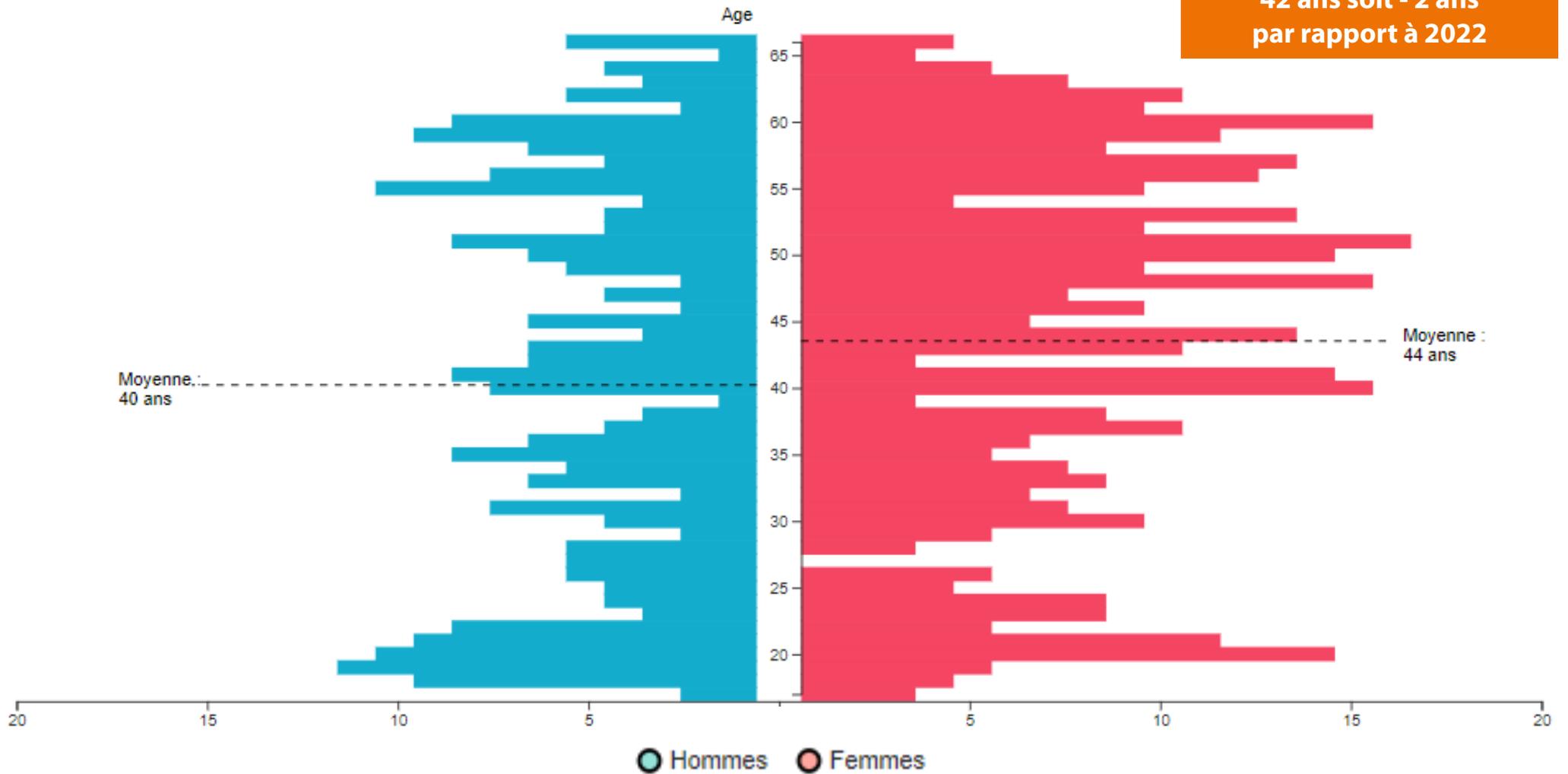


- Évolution

Filières	Femmes			Hommes			Effectifs totaux	
	2022	2023	Évolution	2022	2023	Évolution	2022	2023
Administrative	82	77	-6%	23	21	-9%	105	98
Technique	185	172	-7%	133	118	-11%	318	290
Culturelle	2	2	0%	1	1	0%	3	3
Sportive	0	0		3	3	0%	3	3
Animation	41	43	5%	26	31	19%	67	74
Médico-Sociale	18	16	-11%	2	319	50%	20	19
Police municipale	2	2	0%	9	10	11%	11	12
Autres (agents horaires, contrats aidés et apprentis)	36	24	-33%	20	15	-25%	56	39
Emplois fonctionnels	0	0		1	2	100%	1	2
Total général	366	336	-8%	218	204	-6%	584	540

E. PYRAMIDE DES ÂGES

Âge moyen constaté entre
janvier et décembre 2023 :
42 ans soit - 2 ans
par rapport à 2022



Tranches d'âge	Féminin	Masculin	Total général		
			Nbre	% 2023	Rappel 2022
- 30 ans	34	36	70	13%	16%
30 à 39 ans	65	44	109	20%	20%
40 à 49 ans	100	47	147	27%	25%
50 à 59 ans	101	56	157	29%	29%
60 ans et +	36	21	57	11%	9%
Total général	336	204	540	100%	100%

F. PROSPECTIVE SUR LES FUTURS DÉPARTS EN RETRAITE

Nombre d'agents ayant atteint 62 ans et +	Femmes	Hommes	Total
Au 31/12/2023	16	13	29
Agents supplémentaires courant 2024	6	2	8
Agents supplémentaires courant 2025	14	6	20
Agents supplémentaires courant 2026	9	8	17

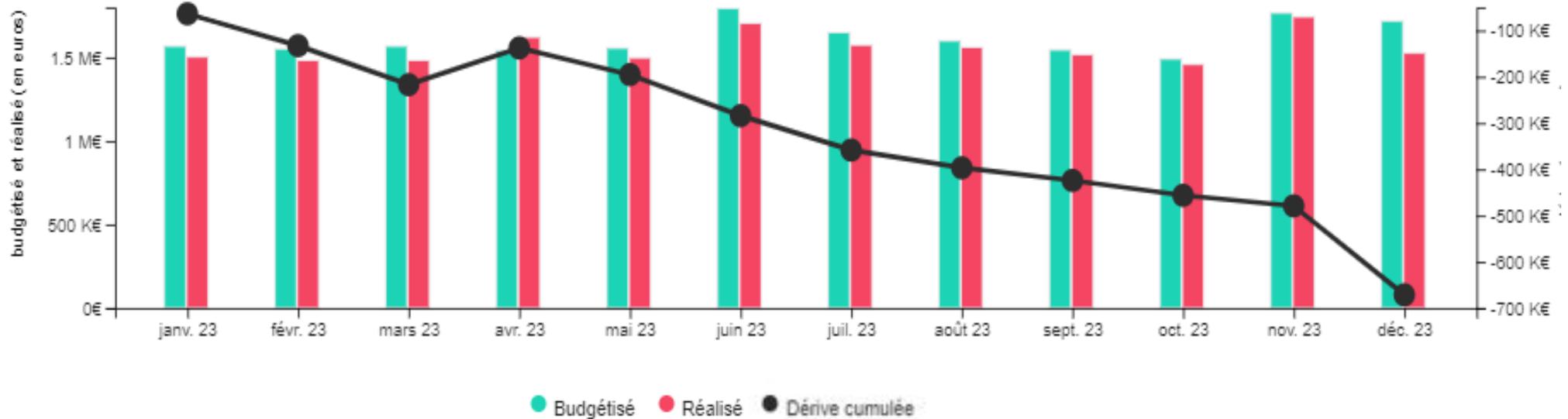
Nombre de départs en retraite prévus en 2024 : 12

III. Les données relatives aux dépenses de personnel

A. RETOUR SUR L'UTILISATION DU BUDGET « RH » EN 2023 ET COMPOSITION DU BUDGET PRÉVISIONNEL RH 2024 – CHAPITRE 012

	2023			2024	
	BUDGET VOTÉ	RÉALISÉ	DÉRIVE	BP 2024	ÉVOLUTION SUR RÉALISÉ
Paie	19 190 300,80 €	18 489 712,95 €	- 700 587,85 €	19 282 873,35 €	4,29%
Rémunération principale des titulaires	7 958 426,00 €	7 882 472,16 €	- 75 953,84 €	8 027 127,56 €	1,8%
Autres rémunérations des fonctionnaires (NBI, SFT, IR, ...)	2 629 683,80 €	2 374 825,18 €	- 254 858,62 €	2 562 643,05 €	7,9%
Rémunération des non titulaires	3 031 688,82 €	2 816 696,59 €	- 214 992,23 €	3 017 680,59 €	7,1%
Autres rémunérations (contrats aidés, apprentis, ...)	32 826,95 €	7 911,61 €	- 24 915,34 €	32 897,08 €	315,8%
Cotisations patronales	5 357 675,23 €	5 185 079,45 €	- 172 595,78 €	5 424 717,15 €	4,6%
Allocation chômage	180 000,00 €	222 727,96 €	42 727,96 €	217 807,92 €	-2,2%
Autres charges	310 700,00 €	328 141,41 €	17 441,41 €	343 427,50 €	4,66%
Médecine préventive / Analyses / Conseil médical	60 000,00 €	48 968,24 €	- 11 031,76 €	60 000,00 €	22,5%
Assurance du personnel - SOFAXIS	160 700,00 €	188 663,52 €	27 963,52 €	190 000,00 €	0,7%
FIPHFP (participation à l'emploi de personnes ayant un handicap)	25 000,00 €	8 004,34 €	- 16 995,66 €	25 000,00 €	212,3%
AUTRES (mise à disposition, ...)	65 000,00 €	82 505,31 €	17 505,31 €	68 427,50 €	-17,1%
TOTAUX	19 501 000,80 €	18 817 854,36 €	- 683 146,44 €	19 626 300,85 €	4,3%

Suivi des consommations mensuelles 2023 Paie + Assurance du personnel



Type	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Budget voté	1 567 406	1 551 943	1 567 396	1 542 267	1 556 058	1 793 801	1 649 676	1 600 034	1 545 473	1 491 118	1 766 749	1 719 080	19 351 001
Réalisé ou Prévisionnel	1 503 541	1 483 097	1 483 017	1 621 672	1 498 509	1 704 952	1 575 272	1 561 649	1 518 151	1 458 988	1 743 940	1 526 844	18 679 632
Dérive cumulée	-63 865	-132 712	-217 090	-137 686	-195 235	-284 083	-358 487	-396 872	-424 194	-456 324	-479 133	-671 369	-671 369

B. IMPACT FINANCIER DES RÉFORMES 2023 SUR LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS TERRITORIAUX

- Impact financier sur l'exercice 2023

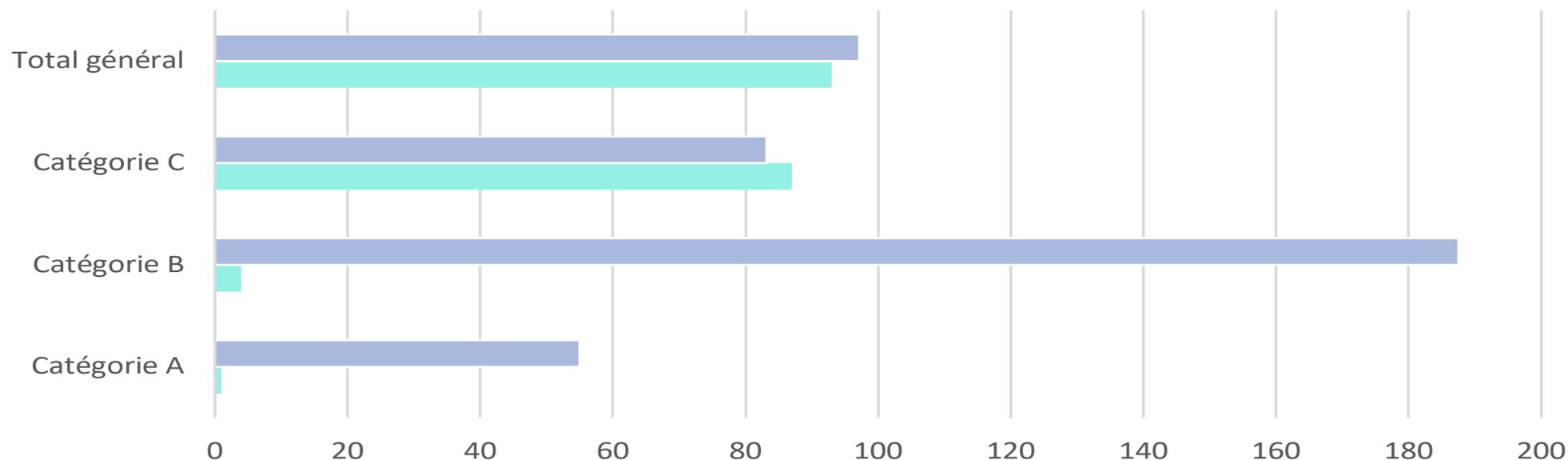
Date d'applicabilité	Estimation impact financier 2023 Titulaires	Estimation impact financier 2023 Contractuels	Textes réglementaires	Observations
Janvier 2023	10 110,48 €	7 564,08 €	Décret n° 2022-1608	Augmentation du SMIC 1,81%
Mai 2023	80 230,08 €	57 393,96 €	Décret n° 2023-312	Relèvement du minimum de traitement
Juillet 2023	68 059,14 €	1 369,25 €	Décret n° 2023-519	Refonte des bas de grilles indiciaires
Juillet 2023	101 242,84 €	24 937,11 €	Décret n° 2023-519	Hausse de la valeur du point +1,5%
Décembre 2023	11 866,78 €	1 181,84 €		GIPA
Total annuel	363 955,56 €			

- **Prévisions financières 2024**

Date d'applicabilité	Estimation impact financier 2024 Titulaires	Estimation impact financier 2024 Contractuels	Textes réglementaires	Observations
janv-24	148 023,18 €	42 997,55 €	Décret n° 2023-519	+5 points d'indice
juil-23	157 317,69 €	2 738,49 €	Décret n° 2023-519	Refonte des bas de grilles indiciaires
juil-23	200 307,65 €	49 038,40 €	Décret n° 2023-519	Hausse de la valeur du point +1,5%
Total annuel	600 422,96 €			

C. LES REVALORISATIONS DE RÉGIME INDEMNITAIRE

Revalorisations RIFSEEP 2023



	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général
■ Hausse moyenne	€55,00	€187,50	€83,20	€97,11
■ Nombre d'agents	1	4	87	93

=> 93 revalorisations de régimes indemnitaires, pour un montant mensuel brut moyen de 97,11€ ont été opérées sur l'exercice 2023.

Nous pouvons constater que la catégorie C a le plus largement bénéficié de cette mesure avec 87 agents revalorisés, représentant 19% de l'effectif permanent. Ceci s'explique notamment par une revalorisation globale des ATSEM dont la cotation de poste permettant la détermination du régime indemnitaire a été revue.

D. LE DÉVELOPPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

L'année 2023 a été marquée par le développement de l'offre de formation aux agents communaux.

En effet, 276 d'entre eux ont suivi des formations sur 865 jours au total.

22 thématiques de formation ont été organisées en INTRA donnant lieu à 48 sessions et permettant ainsi aux agents de se former sur site, à ÉTAMPES. Parmi ces dernières nous comptons :

Être manager à Étampes, Égalité Filles-Garçons, Sensibilisation au RGPD, Google Drive, Ciril Utilisateurs, Entraînement aux Tirs, Formation des représentants du personnel, Sensibilisation à la Laïcité, AIPR, Extincteur, PSC1, Gestes Qui Sauvent GQS, Habilitation électrique, Tondeuse autoportée, Gerbeur R485 Cat 2, Engins de chantier R482 Cat C1, Plateforme Élévatrice R482 A GrB, Grue de chargement R490, Formation d'Intégration Catégorie C, La bonne pratique d'Hygiène alimentaire en restauration collective, Tirs supplémentaires, Formation juridique à l'usage d'armes.

La ville a également financé 5 formations à parcours individuels de perfectionnement dont 3 CPF (Compte personnel de formation) et 2 hors CPF.

Enfin, au-delà de la cotisation obligatoire du CNFPT qui s'élève à 106 381 €, nous avons contribué à former nos agents au sein de différents organismes pour un montant de 42 928,50 €.

IV. Les données relatives au temps de travail

A. RÉPARTITION DES TEMPS DE TRAVAIL PAR CATÉGORIE ET GENRE

	Catégorie	Femmes		Hommes		Total général	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Temps complet	Catégorie A	3	1%	4	2%	7	1%
	Catégorie B	18	5%	9	4%	27	5%
	Catégorie C	209	62%	144	71%	353	65%
	Adultes relais, apprentis	1	0%	2	1%	3	1%
	TOTAL	231	68%	159	79%	390	72%
Temps partiel	Catégorie A		0%		0%	0	0%
	Catégorie B	1	0%		0%	1	0%
	Catégorie C	13	4%		0%	13	2%
	TOTAL	14	4%	0	0%	14	3%
Temps non complet	Catégorie B	1	0%	1	0%	2	0%
	Catégorie C	69	20%	31	15%	100	19%
	TOTAL	70	21%	32	16%	102	19%
Sans temps de travail	Horaires	23	7%	11	5%	34	6%
TOTAL GÉNÉRAL		338	100%	202	100%	540	100%

B. DONNÉES RELATIVES À L'ABSENTÉISME EN 2023

Absences	Nombre d'agents concernés		Nombre de jours d'absences	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Maladie ordinaire	69	180	2 182.50	6 372
Accident de travail	12	14	520	1640
Accident de trajet	1	1	135	33
Congé de longue maladie	3	6	785	1134
Congé de longue durée	0	1	0	365
Total	85 Hommes	202 Femmes	3 622.50 jours Soit 9,9 postes.	9 544 jours Soit 26,1 postes.

C. RECOURS AUX HEURES SUPPLÉMENTAIRES 2022 / 2023

HEURES SUPPLÉMENTAIRES (HORS ÉLECTIONS)	2022		2023		Différence 2022-2023	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
	20 521	431 372,38 €	16 999	391 019,00 €	- 3522	- 40 353 ,38 €



**ÉTAMPES, VILLE RELAIS
DE LA FLAMME OLYMPIQUE**
22 juillet 2024

2024 UN NOUVEL ÉLAN